



DELIBERATION

Séance du 24 novembre 2009

JFD/LR

**VENTE DE L'ENSEMBLE
IMMOBILIER DIT
« CASTEL PEYSSARD »
sis 15 rue Paul Louis
Courier à Périgueux**

Etaient présents : M. MOYRAND Maire, M. DOSSET, 1er Maire-adjoint, Mme DOAT 2^{ème} adjoint M. LE VACON 3^{ème} adjoint, Mme REINHART 4^{ème} adjoint, M. MATHIVET 5^{ème} adjoint, Mme LABAILS 6^{ème} adjoint, M. BOUDY 7^{ème} adjoint, Mme ROUGIER 8^{ème} adjoint, M. BOURGEOIS 9^{ème} adjoint, Mme PATRIAT 10^{ème} adjoint, M. LE GUAY 11^{ème} adjoint, M. DUPUY, Mme CHARLES, M. MOUTAWAKKIL, Mme TYTGAT, Mme KARASSEFF, M. GERAUD, M. REBOUL, Mme LAFFARGUE, M. DESMESURE, M. BELLOTEAU, Mme MARCHAND, M. LINTIGNAC, M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLER, Mme SANJUAN, Mme DARTENCET, M. CORNET, formant la majorité des membres en exercice

Absents, excusés : Mme NOUGUEZ (mandataire M. MOYRAND), M. GELINEAU (mandataire M. MOUTAWAKKIL), Mme MOULENES (mandataire Mme MARCHAND), Mlle MANIOS (mandataire M. MATHIVET), Mme PUJOLE (mandataire Mme SANJUAN), Mme PERRAUD-DAUSSE (mandataire M. MINGASSON), Mme LAURENT-SAUVAGE (mandataire M. CORNET), Mme MONTEIL-MAYAUD (mandataire Mme DARTENCET)

Absentes : Mlle BOUSSARIE, Mme DELORD

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis du Domaine du 10 novembre 2009 ;

VU l'avis de la Commission Municipale des Affaires Financières et Economiques du 16 novembre 2009 ;

CONSIDERANT le rapport présenté par Monsieur Michel MOYRAND, Maire ;

« La Commune est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 15, rue Paul-Louis Courier à Périgueux, figurant au cadastre sous le numéro 531 de la section BR, pour une contenance de 1 ha 07a 51 ca, qui est actuellement libre ; après avoir été loué pendant plusieurs années aux services de l'Etat.

Les emprises supportant ce bien ne sont pas nécessaires pour mener à bien les projets de la Commune, et sa remise en location entraînerait une charge financière importante, compte tenu des travaux de remise à niveau nécessaires.

Par délibération du 2 juin dernier, nous avons décidé de céder l'immeuble aux Consorts ARMSTRONG-DONALDSON moyennant le prix principal de 940 000 €. Suite à cela, un acte sous-seing privé avait été signé, mais les acheteurs n'ont pu obtenir le financement de leur achat. En conséquence, ce point figurant dans le cadre des conditions suspensives, la vente n'a pu être finalisée.

Une nouvelle proposition d'achat nous est parvenue, présentée par Madame LUCAS : elle s'élève également à 940 000 €, prix net vendeur.

Compte tenu des frais à engager pour maintenir ce bien en état, de l'intérêt de la proposition faite à la Commune de Périgueux, et au vu de l'avis du service du Domaine du 10 novembre 2009. »

- DECIDE -

Article 1° : de décider que la commune procède à la cession à Madame LUCAS de l'immeuble décrit ci-dessus, figurant au plan cadastral sous le numéro 198 de la section BM, moyennant le prix principal de 940 000 €.

Article 2° : d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Madame LUCAS l'acte constatant cette mutation de propriété,

Article 3° : de décider que le financement des frais relatifs aux états obligatoires (termite, plomb, amiante), sera assuré le cas échéant au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.

LE MAIRE,

Michel MOYRAND